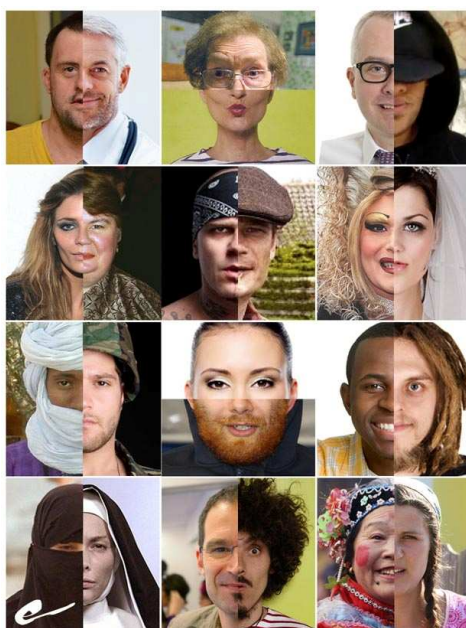


Appel à candidatures 2011 - 2012

Formation-action

Lutte contre les discriminations



LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Vous pensez à une action concrète, nous vous formons pour la mettre en œuvre

Dossier téléchargeable sur les sites :
www.expression-sarl.com
www.iledefrance.fr

Sommaire

<u>1.</u>	<u>LES DISCRIMINATIONS.....</u>	<u>3</u>
<u>2.</u>	<u>CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA FORMATION-ACTION :.....</u>	<u>4</u>
<u>3.</u>	<u>OBJECTIFS DE LA FORMATION</u>	<u>4</u>
<u>4.</u>	<u>ELEMENTS DE CONTENU</u>	<u>5</u>
<u>5.</u>	<u>METHODES PEDAGOGIQUES</u>	<u>5</u>
<u>6.</u>	<u>MODALITES D'INSCRIPTIONS (INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES)</u>	<u>5</u>
<u>7.</u>	<u>ENGAGEMENT DU/DES CANDIDAT(S).....</u>	<u>6</u>
<u>8.</u>	<u>BENEFICIAIRE DE CETTE FORMATION</u>	<u>6</u>
<u>9.</u>	<u>DOSSIERS D'INSCRIPTION</u>	<u>6</u>
<u>10.</u>	<u>CALENDRIER</u>	<u>7</u>

Discrimination ? Diversité ? Egalité ? Mixité ? Parité ?

- Vous vous interrogez sur ces notions et vous êtes décidé à agir ?
- Vous pensez expérimenter une action concrète ?
- Nous vous formons pour la mettre en œuvre.

Vous pouvez ainsi bénéficier individuellement ou collectivement d'une formation-action de quatre jours financée par le Conseil Régional d'Ile De France.

1. Les discriminations

D'un point de vue juridique, une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé dans un domaine visé par la loi comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. D'un point de vue sociologique, une discrimination correspond à une différenciation sociale générant des distinctions ou des inégalités, légales ou illégales, perçues comme légitimes ou illégitimes en fonction du système politique, de la période historique, de la société ou du groupe social considérés.

D'un point de vue politique, une discrimination correspond à un traitement différentiel des individus ou des groupes susceptibles de privilégier ou de défavoriser durablement les uns au détriment des autres.

Discriminations directes ou indirectes, légales ou illégales, implicites ou explicites, systémiques, générant diverses formes de stratification sociale ou de ségrégations, il existe de nombreuses formes de traitement inégalitaires plus ou moins identifiables, dans de multiples domaines (accès à l'emploi, accès aux droits, logement, éducation, formation, loisirs, santé, représentativité politique, etc.). Souvent cumulatives, elles touchent un grand nombre de Franciliennes et de Franciliens, plus particulièrement les groupes marginalisés, les minorités, les femmes, les étrangers, les classes populaires, les habitants des quartiers d'habitat social. Leurs conséquences sont multiples : sociales, économiques, sanitaires, politiques, psychologiques.

Depuis 2001, la lutte contre les discriminations est un objectif explicite de la République Française, construite sur un socle démocratique et égalitaire, dont la Région Ile De France s'est saisie depuis 2004, et figure en tant que 3^{ème} priorité de l'Union Européenne. Ces engagements institutionnels visant à lutter contre les discriminations, favoriser la diversité et construire l'égalité impliquent aussi une mobilisation des acteurs sociaux sur ces questions : il s'agit d'observer, de réfléchir, d'échanger des expériences, d'expérimenter des actions, de construire des pratiques concrètes et pertinentes en termes de lutte contre les discriminations, et de les mutualiser.

Chaque acteur, chaque structure, chaque équipe, quel que soit son champ professionnel ou associatif exerce une responsabilité et dispose de possibilités d'actions lui permettant de jouer un rôle. Il est possible à chacun d'agir à son niveau, de réaliser une action pertinente et de partager son expérience.

2. Conditions de participation à la formation-action :

Pour bénéficier de ce dispositif les participants doivent mettre en place durant la formation et dans leur cadre professionnel, politique ou associatif une action individuelle ou collective visant la lutte contre les discriminations.

Les intervenants de l'organisme de formation « Expression » vous forment et vous accompagnent dans la mise en œuvre de cette action.

Exemples d'action qui peuvent être menées :

- Repérer des formes concrètes de discriminations directes et indirectes dans un contexte professionnel et proposer des modes de fonctionnement non discriminants
- Organiser et animer des ateliers sur la discrimination (ateliers pédagogiques, artistiques, débats, groupes de parole ; etc.)
- Créer une affiche ou des plaquettes d'information ou de sensibilisation en direction des publics, des entreprises ou des institutions
- Organiser une manifestation (stand sur un forum emploi, événement musical ou théâtral, animation d'un théâtre forum, appel à projet artistique sur ce thème, mettre en œuvre un testing, etc...)
- Accompagner des jeunes en recherche d'emploi ou de stage et qui subissent des discriminations
- Recueillir la parole d'individus ou de groupes discriminés
- Mettre en place un point écoute/ information sur les discriminations
- Construire une réponse juridique de proximité
- Construire une action avec plusieurs partenaires pour répertorier les initiatives sur un territoire ou dans une structure
- Mener des entretiens de manière non discriminante
- Diffuser des méthodes de lutte contre les discriminations
- Etc.

3. Objectifs de la formation

- Comprendre les processus discriminatoires
- Prendre conscience des préjugés, des stéréotypes et des représentations générant des discriminations
- Comprendre et analyser ses propres réactions face aux situations de discrimination
- Choisir des attitudes et des solutions adaptées au contexte et aux possibilités d'actions de chaque participant
- Mettre en place une réflexion et des techniques pour prévenir et traiter les discriminations
- Élaborer et mettre en œuvre des moyens individuels et collectifs pour pouvoir prévenir et traiter les situations discriminatoires
- Mettre en œuvre les moyens de communiquer entre acteurs luttant contre la discrimination
- Se confronter à d'autres professionnels qui peuvent vivre des situations similaires afin de mutualiser les analyses et les actions

4. Éléments de contenu

- Analyse de des représentations, des stéréotypes et des préjugés
- Les différents types de discriminations
- Comment faire face à un comportement discriminant ?
- Les différents moyens d'agir pour favoriser l'égalité et la diversité
- Les dispositifs juridiques et institutionnels pour lutter contre les discriminations

5. Méthodes pédagogiques

- Apports didactiques et méthodologiques
- Analyse de situations
- Accompagnement des actions mises en œuvre par les participants
- Formalisation écrite sur l'action mise en œuvre
- Restitution et mutualisation des actions menées

6. Modalités d'inscriptions (individuelles ou collectives)

Vous souhaitez vous inscrire ? Vous pouvez le faire dans le cadre de 4 dynamiques d'actions différentes :

1. Inscription individuelle

Vous voulez vous former sur la lutte contre les discriminations dans le cadre associatif, professionnel ou politique, vous pouvez vous inscrire individuellement.

2. Inscription en binôme ou en trinôme

Vous voulez vous former avec un collègue ou un partenaire, vous pouvez former un binôme ou trinôme pour vous inscrire et travailler sur une action commune.

3. Inscription de plusieurs acteurs ou partenaires qui interviennent sur un même territoire (municipalité, communauté de communes ou d'agglomération, département, réseaux territoriaux, etc.)

Vous avez des responsabilités sur un territoire. Vous souhaitez favoriser le partenariat et la cohésion des activités mises en œuvre pour lutter contre les discriminations, vous pouvez créer un groupe avec des participants issus de ce territoire (groupe de 12 personnes).

4. Inscription d'équipe au sein d'une même institution ou structure

Vous êtes en poste de responsabilité au sein d'une structure (établissement, association, etc.) et vous souhaitez former plusieurs membres de votre équipe, vous pouvez créer un groupe (12 personnes).

7. Engagement du/des candidat(s)

- Participer à la formation-action dans son intégralité (présence obligatoire pour les 4 jours de formation)
- Mettre en place un projet dans le cadre professionnel ou associatif visant la lutte contre les discriminations et faire une restitution écrite du projet à la fin de la formation

8. Bénéficiaire de cette formation

Vous êtes professionnel(le), actrice ou acteur associatif, élu(e), en Ile de France, vous pouvez vous inscrire individuellement, en binôme, ou collectivement.

Par exemple :

- Les missions locales
- Les maisons de l'emploi (et de la formation)
- Les points d'accès aux droits
- Les bailleurs publics ou privés
- Les entreprises publiques et privées
- Les collectivités locales
- Les agents de la fonction publique
- Les élu-es franciliens/ franciliennes
- Les formateurs-trices des dispositifs et mesures financés par la Région
- Les associations
- Des collectifs d'usagers victimes avérées ou potentielles de discriminations
- Les syndicats
- Les organismes de formation
- Chambre des métiers / Chambre des commerces
- Etc.

9. Dossiers d'inscription

- Télécharger le dossier demande de participation à la formation action à l'adresse suivante : www.expression-sarl.com ou www.iledefrance.fr (rubrique appels à projets)
- Remplir puis envoyer le dossier par papier à l'adresse suivante :

Expression

Demande de participation à la formation action LCD

23 rue aux ours

75003 Paris

- Ou par mail à l'adresse : formation.discrimination@expression-sarl.com

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez appeler le 01 42 72 77 32 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : formation.discrimination@expression-sarl.com

10. Calendrier

Prochaine session en inter :

Les 12 et 13 avril, 16 mai et 14 juin 2012

Les 29 et 30 mai, 20 juin et 10 juillet 2012

Les 6 et 7 septembre, 8 octobre et 19 novembre 2012

D'autres sessions auront lieu tout au long de l'année 2012. Les dossiers de demande d'inscription seront étudiés chaque mois pour des sessions qui auront lieu au cours de l'année.